

« A monsieur de Saint-Amand, directeur du spectacle,  
à Auxerre.

« Lion, le 8<sup>e</sup> may 1787.

« MONSIEUR,

« La direction des spectacles de Lion ne s'opposera point à ce que vous fassiez jouer votre troupe, que je suppose être *composée d'enfants*, sur le théâtre de la petite salle (1), en payant la rétribution ordinaire. Je vous observe cependant, Monsieur, que cette permission n'est pas accordée pour toutes les pièces des variétés généralement quelconques, et que vous devrez nous envoyer votre répertoire, pour que la direction puisse noter celles qu'elle ne peut laisser représenter : *Guerre ouverte serait particulièrement exceptée*. Il serait observé encor, que la permission donnée (2) pourrait être révoquée par la Direction, dans le

(1) Cette *petite salle* n'était autre chose qu'un spectacle d'enfants, que le sieur Arnaud avait fait construire dans sa maison, rue des Deux Angles, quartier Saint-Clair.

(2) Voici cette autorisation, écrite de la main de Collot d'Herbois :

« Je soussigné, directeur préposé et intéressé dans l'entreprise des spectacles de la ville de Lion, reconnais, au nom de la dite entreprise, avoir accordé aux sieurs St-Amand et Philbert, directeurs d'une troupe de variétés amusantes, la liberté de représenter à la petite salle de spectacle les pièces des théâtres forains et des variétés, sous les restrictions portées dans ma lettre, adressée au dit sieur Saint-Amand, à Auxerre, et datée du 8<sup>e</sup> may dernier. Les dits sieurs Saint-Amand et Philbert s'engageant à payer le quart franc de leurs recettes à l'entreprise des spectacles, et à prendre les arrangements convenables pour la jouissance de la salle et des décorations, ainsi qu'on les prenait ci-devant avec le sieur Arnaud. Les dits sieurs Saint-Amand et Philbert devant, préalablement, obtenir l'agrément des supérieurs et commandants, et se conformer aux réglemens qui leur seront prescrits.

« Fait à Lion le vingt trois juin mil sept cent quatre-vingt-sept.

« D'HERBOIS,  
« DE SAINT-AMAND,  
« PHILBERT. »